

REGION LIEGE

2023

CHAMPIONNATS INTERCLUBS REGIONAUX

COMITE REGIONAL TENNIS LIEGE

Maison des Sports

Rue des Prémontrés, 12 4000 LIEGE

Tel : 04/279.46.20 ou 21

E-Mail : secretariat@aftliege.net

Site : www.aftliege.net

REGLEMENT INTERCLUBS

Le règlement général des interclubs, publié sur le site AFT, est d'application. Les pages suivantes sont des modifications précises ou des spécificités que le Comité Régional impose. Celui-ci prendra toute décision finale concernant l'application et l'interprétation des règlements.

INTERCLUBS ADULTES

MESSIEURS (6 Simples – 3 Doubles)

Division nationale 521 points minimum

1 ^{ère} Division Régionale	441 à 520
2 ^{ème} Division Régionale	361 à 440
3 ^{ème} Division Régionale	281 à 360
4 ^{ème} Division Régionale	201 à 280
5 ^{ème} Division Régionale	141 à 200
6 ^{ème} Division Régionale	91 à 140
7 ^{ème} Division Régionale	41 à 90
8 ^{ème} Division Régionale	18 à 40

DAMES

Division nationale 341 points minimum

1 ^{ère} Division Régionale	271 à 340
2 ^{ème} Division Régionale	201 à 270
3 ^{ème} Division Régionale	141 à 200
4 ^{ème} Division Régionale	96 à 140
5 ^{ème} Division Régionale	61 à 95
6 ^{ème} Division Régionale	26 à 60
7 ^{ème} Division Régionale	12 à 25

MESSIEURS 35 – 45

Division nationale 286 points minimum pour les M35

Division nationale 225 points minimum pour les M45

1 ^{ère} Division Régionale	211 à 285
2 ^{ème} Division Régionale	141 à 210
3 ^{ème} Division Régionale	76 à 140
4 ^{ème} Division Régionale	36 à 75
5 ^{ème} Division Régionale	12 à 35

MESSIEURS 55

Division nationale 145 points minimum

1 ^{ère} Division Régionale	76 à 170
2 ^{ème} Division Régionale	36 à 75
3 ^{ème} Division Régionale	12 à 35

MESSIEURS 60 – 65 – 70

Division nationale 110 points minimum

1 ^{ère} Division Régionale	71 à 140
2 ^{ème} Division Régionale	41 à 70
3 ^{ème} Division Régionale	12 à 40

DAMES 25

Division nationale 225 points minimum

1 ^{ère} Division Régionale	141 à 240
2 ^{ème} Division Régionale	76 à 140
3 ^{ème} Division Régionale	36 à 75
4 ^{ème} Division Régionale	12 à 35

DAMES 35

Division nationale 145 points minimum

1 ^{ère} Division Régionale	76 à 170
2 ^{ème} Division Régionale	36 à 75
3 ^{ème} Division Régionale	12 à 35

DAMES 45 – 55

Division nationale 110 points minimum

1 ^{ère} Division Régionale	71 à 140
2 ^{ème} Division Régionale	41 à 70
3 ^{ème} Division Régionale	12 à 40

DOUBLES MESSIEURS 45 (3 doubles)

1 ^{ère} Division Régionale	101 à 230
2 ^{ème} Division Régionale	31 à 100
3 ^{ème} Division Régionale	18 à 30

DOUBLES MESSIEURS 60 (3 doubles)

1 ^{ère} Division Régionale	31 à 100
2 ^{ème} Division Régionale	18 à 30

DOUBLES MESSIEURS 65 (3 doubles)

1 ^{ère} Division Régionale	18 à 690
2 ^{ème} Division Régionale	18 à 60

DOUBLES DAMES 35 (3 doubles)

1 ^{ère} Division Régionale	101 à 230
2 ^{ème} Division Régionale	31 à 100
3 ^{ème} Division Régionale	18 à 30

DOUBLES DAMES 55 (3 doubles)

1 ^{ère} Division Régionale	18 à 690
2 ^{ème} Division Régionale	18 à 60

En catégories d'âges M45 et suivantes, D25 et suivantes, les équipes ont selon leur total de points, le choix de jouer en 1^{ère} Régionale OU en Nationale.

Dans toutes les divisions, un tour final national interrégions est organisé.

Le vainqueur du tour final interrégions est champion de Belgique.

ATTENTION : DEUX EQUIPES QUALIFIEES POUR L'INTERSERIES

INTERCLUBS JEUNES

Les interclubs, divisions jeunes, ne dépendant pas du règlement national, le fait pour un joueur de participer le même jour à une rencontre « adultes » et à une rencontre interclubs « jeunes » n'est pas sanctionné.

JG et JF	Division I	(min 41) - (S = 90 max) - (D = 87 max)	(3 simples + 1 double)
-17 -15	Division II	(min 21) - (S = 40 max) - (D = 37 max)	(3 simples + 1 double)
	Division III	(S= 20 max) - (D = 17 max)	(3 simples + 1 double)

JG et JF	Division LIGUE : MIN 31 PTS		(3 simples + 1 double)
-13	Division I	(min 31) - (S/D max : suivant pts Ligue)	(3 simples + 1 double)
	Division II	(min 11) - (S= 30 max) - (D = 29 max)	(3 simples + 1 double)
	Division III	(S= 10 max) - (D = 9 max)	(3 simples + 1 double)

ATTENTION : DEUX EQUIPES QUALIFIEES POUR L'INTERSERIE

SUR TERRAIN DE 21 METRES (largeur 8,23 m en simple comme en double,

hauteur filet 91,4 cm sans piquet de simple) **(BALLE MID)**

2 sets gagnants de 4 jeux avec tie break à 3/3 dans tous les sets en simple
(si 3^{ème} set en double : super tie break – jusqu'à 10 pts avec 2 pts d'écart)

JG – 11	Division LIGUE : MIN 31 PTS		(3 simples + 1 double)
	Division I	(min 31) - (S/D max : suivant pts Ligue)	(3 simples + 1 double)
	Division II	(min 11) - (S = 30 max) - (D = 29 max)	(3 simples + 1 double)
	Division III	(S = 10 max) - (D = 9 max)	(3 simples + 1 double)

JF – 11	Division LIGUE : MIN 20 PTS		(2 simples + 1 double)
	Division I	(min 20) - (S/D max : suivant pts Ligue)	(2 simples + 1 double)
	Division II	(min 10 - max 18)	(2 simples + 1 double)
	Division III	(max 8)	(2 simples + 1 double)

SUR TERRAIN DE 18 METRES (largeur 6,5 m en simple et 8,23 m en double,

hauteur filet 80 cm sans piquet de simple) **(BALLE MOLLE ORANGE)**

2 sets gagnants de 4 jeux avec tie break à 3/3 dans tous les sets en simple
(si 3^{ème} set en double : super tie break – jusqu'à 10 pts avec 2 pts d'écart)

MIXTE	Division I	(Min 21)	(2 simples + 1 double)
- 9	Division II	(Min 10 – Max 20)	(2 simples + 1 double)
	Division III	(Max 8)	(2 simples + 1 double)

SUR PETIT TERRAIN (longueur 10,95 m – largeur 5,49 m,

hauteur du filet 80 cm sans piquet de simple) **(BALLE MOLLE ROUGE)**

MIXTE	1 SEULE DIVISION	(4 simples)
- 7		
	2 sets de 12 points	

ATTENTION : DEUX EQUIPES QUALIFIEES POUR L'INTERSERIE.

- Les -7 peuvent jouer dans la catégorie supérieure (-9)**
- Les -7 ne peuvent pas jouer en adultes**
- Les -9.1 et -9.2 peuvent jouer dans la catégorie supérieure (-11)**
- Les -9 ne peuvent pas jouer en adultes**
- Les -11 peuvent jouer dans la catégorie supérieure (-13)**
- Les -11 ne peuvent pas jouer en adultes**
- Les -13 peuvent jouer dans la catégorie supérieure (-15) avec valeur « -15/adultes »**
- Les -13 classés C30 et plus peuvent jouer en adultes**
- Les -15 peuvent jouer dans la catégorie supérieure (-17)**
- Les -15 classés C30/3 et plus peuvent jouer en adultes**

INTERCLUBS REGIONAUX

INSTALLATIONS – COURTS

- Les rencontres se jouent en plein air, sur terre battue, Green Tenn, Canada Tenn, French court, sur tout revêtement mentionné sur le site Web de la Fédération Internationale de Tennis (document « classified court surfaces ») ainsi que sur tout autre revêtement accepté par la FRBT.
- En cas d'intempéries, les rencontres des M45 et + et des D35 et + peuvent, avec l'accord écrit des deux capitaines, se dérouler sur courts couverts, quel que soit le revêtement des courts.

INTERCLUBS SUR COURTS COUVERTS :

Les interséries ne peuvent se jouer (sauf pluie) en couverts sauf pour les clubs qui n'ont que des terrains couverts.

Le club doit organiser une tournante entre ses équipes, hormis les M45 et + et les D35 et + qui ne jouent jamais en couvert sauf accord écrit des deux capitaines.

En cas de pluie, l'équipe qui a été désignée sur les courts couverts reste prioritaire. Un club n'ayant pas de couvert peut renseigner des terrains couverts disponibles dans un autre club en respectant la condition de distance prévue dans le règlement pour les terrains "hors club" (5 Kms max).

NOMBRES D'EQUIPES EN FONCTION DU NOMBRE DE TERRAINS :

Un club peut inscrire en Messieurs – Dames – Messieurs 35-45-55-60-65-70
– Dames 25-35-45-55 – Jeunes

POUR :

2 terrains	2 équipes		
3 terrains	4 équipes	9 terrains	12 équipes
4 terrains	4 équipes	10 terrains	12 équipes
5 terrains	6 équipes	11 terrains	14 équipes
6 terrains	8 équipes	12 terrains	16 équipes
7 terrains	8 équipes	13 terrains	16 équipes
8 terrains	10 équipes	14 terrains	18 équipes

- Dans le cas où le même jour 2 équipes A et B ne disposeraient que de trois terrains, l'alternative 1^{er} match : A. 2 terrains B. 1 terrain
2^{ème} match : A. 1 terrain B. 2 terrains
et ainsi de suite, est STRICTEMENT OBLIGATOIRE.
- Toute équipe peut être appelée par le juge arbitre à jouer sur un terrain extérieur au club, déclaré comme tel au secrétariat régional.

AJOUTS AUX LISTES D'ENGAGEMENT

Date limite pour les demandes d'ajouts aux listes : le **15 JUILLET 2023**

Les clubs gèrent eux-mêmes les ajouts de leurs joueurs.

Ils doivent être effectués le jour avant la rencontre à minuit au plus tard.

CALENDRIER ET HORAIRES

JEUNES

JEUNES MIXTE -7

DAMES

MESSIEURS

MESSIEURS 35 - 45

DAMES 25-35-45 et MESSIEURS 55

MESSIEURS 60 – DAMES 55

MESSIEURS 65

MESSIEURS 70

DOUBLES MESSIEURS 45

DOUBLES MESSIEURS 60

DOUBLES MESSIEURS 65

DOUBLES DAMES 35

DOUBLES DAMES 55

Samedi à 9 heures précises

Dimanche à 9 heures précises

Samedi à 14 heures précises

Dimanche à 9 heures précises

Samedi à 14 heures précises

Dimanche à 14 heures précises

Mardi à 14 heures précises

Jeudi à 14 heures précises

Lundi à 14 heures précises

Dimanche à 14 heures précises

Mercredi à 14 heures précises

Vendredi à 14 heures précises

Samedi à 9 heures précises

Mercredi à 14 heures précises

Toute rencontre peut toujours être avancée avec l'accord des deux équipes, accord signifié au secrétariat régional avant le vendredi 14 hrs.

EN 2023 - LES INTERCLUBS SE DEROULERONT :

*** DAMES**

Samedi 22 avril – 13 – 20 – 27 – L 29 mai

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 10 – 17 – 24 juin – 1^{er} – 8 juillet

*** JEUNES GENS et JEUNES FILLES -17 / -15 / -13**

Samedi 22 avril – 13 – 20 – 27 – L 29 mai

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 10 – 17 – 24 juin – 1^{er} – 8 juillet

*** JEUNES GENS et JEUNES FILLES -11 / MIXTE -9**

Samedi 03 – 10 – 17 – 24 juin – 1er juillet

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 8 – 15 – 22 – 29 juillet

*** JEUNES MIXTE -7**

Dimanche 4 – 11 – 18 – 25 juin – 2 juillet

***MESSIEURS**

Dimanche 23 avril – 14 – J 18 – 21 – 28 mai

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 4 – 11 – 18 – 25 juin – 2 – 9 juillet

*** MESSIEURS 35 - 45**

Samedi 3 – 10 – 17 – 24 juin – 1er juillet

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 8 – 15 – 22 – 29 juillet – 5 août

*** DAMES 25 – 35 – 45 – MESSIEURS 55**

Dimanche 4 – 11 – 18 – 25 juin – 2 juillet

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 9 – 16 – 23 – 30 juillet – 6 – 13 août

*** MESSIEURS 60 – DAMES 55**

Mardi 25 avril – 16 – 23 – 30 mai – 6 juin

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 13 – 20 – 27 juin – 4 – 11 juillet

*** MESSIEURS 65**

Jeudi 25 mai – 1 – 8 – 15 – 22 juin

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 29 juin – 6 – 13 – 20 juillet

*** MESSIEURS 70**

Lundi 24 avril – 15 – 22 – 29 mai – 5 juin

Interséries : **2 EQUIPES QUALIFIEES** 12 – 19 – 26 juin – 3 juillet

*** DOUBLES MESSIEURS 45 :**

Dimanche 4 – 11 – 18 – 25 juin – 2 juillet

Interséries : 2 EQUIPES QUALIFIEES 9 – 16 – 23 – 30 juillet

*** DOUBLES MESSIEURS 60 :**

Mercredi 31 mai – 7 – 14 – 21 – 28 juin

Interséries : 2 EQUIPES QUALIFIEES 5 – 12 – 19 juillet

*** DOUBLES MESSIEURS 65 :**

Vendredi 26 mai – 2 – 9 – 16 – 23 juin

Interséries : 2 EQUIPES QUALIFIEES 30 juin – 7 – 14 juillet

*** DOUBLES DAMES 35 :**

Samedi 3 – 10 – 17 – 24 juin – 1^{er} juillet 9 h

Interséries : 2 EQUIPES QUALIFIEES 8 – 15 – 22 juillet

*** DOUBLES DAMES 55 :**

Mercredi 31 mai – 7 – 14 – 21 – 28 juin

Interséries : 2 EQUIPES QUALIFIEES 5 – 12 – 19 juillet

*** CHAQUE MATCH (simple ou double) COMPTE POUR UN POINT.**

L'équipe qui remporte le plus grand nombre de victoires reçoit 2 « points/rencontre ».

Les doubles distribuent un 3^{ème} « point/rencontre » :

- **soit un « point/rencontre » à l'équipe qui a gagné le plus grand nombre de doubles**
- **soit ½ « point/rencontre » à chaque équipe, en cas d'égalité dans les doubles.**

* Tout joueur doit présenter un document officiel prouvant son identité (passeport ou permis de conduire)
Le responsable interclubs accepte la photocopie de tout document permettant de contrôler son identité.

* Dans toutes les divisions de toutes les catégories, chaque équipe doit avoir le minimum des points de la division concernée.

*** Si une équipe déclare un WO général, sportivement non justifié, on ajoute 250 € d'amende au profit du club qui devait les recevoir.**

BALLES

- Les balles sont fournies par le joueur visité à raison de quatre balles de même marque en excellent état.
- Tous les matches d'une rencontre ne doivent pas nécessairement se jouer avec la même marque de balles.
- Toutes les rencontres doivent être jouées avec des balles conformément au règlement de l'I.T.F.

REMISE DES RENCONTRES

La remise partielle ou totale d'une rencontre ne peut être décidée que par le responsable interclubs et pas avant :

16 heures : en MESSIEURS

18 heures : en DAMES - MESSIEURS 35-45-55-60-65-70 - DAMES 25-35-45-55

12 heures : en JEUNES

Le capitaine "Visité" au calendrier reste responsable de la feuille de résultats et de la communication des résultats au secrétariat.

EN CAS DE REMISE, TOUTES LES RENCONTRES DOIVENT ÊTRE TERMINEES AU PLUS TARD LE CINQUIEME JOUR Y COMPRIS LA DATE CALENDRIER INITIALEMENT PROGRAMMEE.

COMMUNICATION DES RESULTATS INTERCLUBS

TOUS VOS RESULTATS DEVRONT ÊTRE ENCODES POUR LE

LUNDI A 7 HRS AU PLUS TARD

**ATTENTION : EN CAS DE REMISE DES RENCONTRES
VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT CONTACTER LE
SECRETARIAT REGIONAL
LE LUNDI AVANT 9 HRS EN COMMUNIQUANT
TOUS LES DETAILS DES REMISES.**

PAR TELEPHONE 04 – 279.46.20 et 279.46.21
PAR E-MAIL secretariat@aftliege.net

CONCERNE : TERRAINS EXTERIEURS

Le Comité Régional de Liège, autorise les clubs à employer pour les interclubs des terrains extérieurs aux conditions suivantes :

1. Renseigner ces terrains au Comité Régional avant la date limite de rentrée des feuilles d'engagement en stipulant : le nombre, la situation et le revêtement.
2. Fournir au Comité Régional, une attestation du propriétaire donnant l'autorisation d'employer ses terrains.
3. S'engager à employer ces terrains EFFECTIVEMENT pendant la période des interclubs.

En cas de non respect de cette 3^{ème} condition, le club serait sanctionné de la façon suivante :

- a) Une équipe régionale (tirée au sort) serait déclarée "Forfait" c'est-à-dire, ne pourrait plus participer aux interclubs.
- b) Amende correspondant au forfait général.

CONCERNE : CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TERRAINS

Ceux-ci doivent être terminés **et homologués** pour le premier interclubs. Si cela n'est pas le cas, des équipes régionales seront déclarées "Forfait", c'est-à-dire, ne participeront pas aux interclubs, afin de ramener le nombre de ces équipes, au nombre autorisé.

Toutefois, il est loisible aux clubs de louer des terrains extérieurs (*) pour la durée des interclubs.

(*) Voir conditions pour les terrains extérieurs.